



Pour que notre ville soit accessible à tous



Charte Mesniloise

Les membres de la commission accessibilité

souhaitent manifester, dans le cadre de cette charte et au-delà de son obligation réglementaire, l'engagement de la ville du Mesnil Saint Denis à donner à toute personne handicapée sa place dans la ville, en prenant domaines de la vie quotidienne : information, des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les mobilité, transport, accès et utilisation des lieux publics, enfance-éducation, culture-sports-loisirs, vie sociale.



La ville du Mesnil Saint-Denis et les signataires de la charte
s'engagent à :

1. CONCERTATION

Etablir un partenariat avec les associations réunies, dans la mesure du possible, dans un collectif ainsi qu'avec les instances publiques, notamment la région, le département, et les organismes en charge des personnes handicapées, afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent à l'intérieur de la commune.



2. INFORMATION

Sensibiliser la population aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne. Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, par voie de guides, articles, affichage, réunions ou autres supports adaptés



3. MOBILITE ET TRANSPORT

3.1. DEPLACEMENTS DANS LA COMMUNE

Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages, ...).

3.2. TRANSPORT INDIVIDUEL

Prévoir suffisamment de stationnements adaptés et bien positionnés, tant sur la voie publique que dans les parkings et en garantir l'usage et le respect

3.3. TRANSPORTS EN COMMUN

Répondre aux consultations en faveur de l'accessibilité des transports en commun.



4. ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS

Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public. Mettre en place et faire fonctionner la Commission Municipale d'Accessibilité, en concertation avec les associations concernées.



5. ENFANCE – EDUCATION

Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches et les haltes garderies. Informer la population des possibilités d'accueil scolaire et péri-scolaire dès l'école maternelle. Aménager les établissements scolaires et les centres de loisirs pour les rendre accessibles à tous. Connaître les enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire et éducative en application des articles L131-6 et L112-1 du code de l'éducation. Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire en partenariat avec l'Education nationale



6. CULTURE,SPORTS,LOISIRS ET VACANCES

Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme: monuments, salles de spectacles, salle de sports, piscines, ... Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs... en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations spécialisées. Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes handicapés.

7. FORMATION

Sensibiliser le personnel communal aux différents types de handicap.



Les signataires

Les membres de la commission accessibilité listés

- **M. Jean CRENO**, Maire du Mesnil St. Denis
- **M. Jean-Michel MICHENAUD**, Maire Adjoint aux Affaires générales, Personnel, Travaux
- **M. Michel ROMAIN**, Maire Adjoint aux Affaires Sociales et Solidarités
- **Mme Annick FEMENIA**, Maire Adjoint à l'Urbanisme, Environnement et développement durable



- **M. Daniel DOUX**, Maire Adjoint au Transport, Circulation, Voirie et sécurité
- **M. Didier CONTANT**, Conseiller Municipal, Administrateur FNATH (Fédération Nationale des Accidentés et Travailleurs Handicapés)
- **Mme Claudette HUTIN**, Présidente de l'ASMD (Association Sportive du Mesnil Saint Denis)
- **M. Jean-Michel GUILLEMOT**, Président Section Pétanque
- **Mme Joëlle ROMAIN**, Présidente du Club des Amis Retraités



- **M. Jean-Marc CHAUVEAU**, représentant de l'APF (Association des Paralysés de France)
- **Mme HARTMANN**, représentante APF
- **M. Renaud MAZELIER**, représentant des Associations
« Devenus Sourds et Malentendants » BUCODES
- **Mme CARGUERAY**, représentante de l'Association Valentin HAÛY

